

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2011

Présidence : Stéphanie LAMMAR

La séance est ouverte à 18h35 en présence de M. Nobs Maire, M^{me} De Haller, Conseillère administrative et M. Aebi, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Donnet, Fries-Walzer, Kissling, La Chiusa, Lammar, Molinari, Stebler, Vaucher et Wermeille, Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Basarab Berger, Buchs, Chiorino, Gerster, Gevisier, Guldemann, Juge, Maulini, Monney, Montessuit, Morex, Papparou Prod'hom, Schmutz, Voignier, Vout et Walder, Conseillers municipaux

Absent(e)s/excusé(e)s : M. Richard

La Présidente ouvre la première séance du Conseil municipal de l'année 2011. Elle nous présente tous ses vœux de bonheur, santé et de succès pour cette année.

S'agissant de l'ordre du jour et plus particulièrement sur le point 5 concernant la proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 303'000.--, visant à réaliser "un plan de coordination" des aménagements du secteur sportif de la Fontenette avec son extension sur les parcelles no 2380, no 2384 et 2491. Le bureau propose le retrait de ce point, étant donné que la commission de l'urbanisme qui s'est penchée sur la question a proposé de surseoir à son préavis tant qu'elle n'aurait pas l'avis des pétitionnaires concernant les pétitions sur ce même quartier. Dès lors, elle propose de supprimer ce point, à moins qu'il y ait des oppositions.

Il n'y en a pas et elle ouvre cette séance par la fastidieuse lecture de l'ordre du jour :

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour :

0. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010
1. Communications du Conseil administratif
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Propositions du Conseil administratif
4. Pétitions
 1. pour des équipements sportifs et de loisirs **R**
 2. Pour un réaménagement de qualité de la route de Veyrier **R**
5. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de CHF 303'000.— visant à réaliser un "plan de coordination" des aménagements du secteur sportif de la Fontenette avec son extension sur les parcelles no 2380, no 2384 et 2491
162-2010 R
Retiré de l'ordre du jour
6. Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'étude pour l'adaptation et la mise en conformité des structures porteuses et dalle de couverture du parking Vibert **164-2011 P**
7. Projets de délibérations
8. Propositions individuelles
9. Motions
10. Résolutions
11. Questions

0. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DECEMBRE 2010

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Nobs s'est absenté un instant et la Présidente propose de passer aux communications de Mme De Haller

Communications de Mme De Haller

La première communication concerne le festival antigel. Celui-ci vous propose d'hiberner autrement, en découvrant ou redécouvrant le territoire genevois autour de projets mêlant danse, musique et sport, dans des lieux parfois insolites. Ce festival aura lieu du 6 au 20 février prochain dans les 10 communes qui le cofinancent. A Carouge, des spectacles sont prévus au Temple, aux halls de la Fonderie, dans le parking de la Migros Vibert, au flux laboratory, au bureau des autos, à la patinoire et au Chat noir. Vous trouverez tous les détails de ce festival dans les programmes qui sont actuellement distribués.

La deuxième communication concerne les nouveaux votants. Le Conseil administratif a le plaisir de vous communiquer que la commission de l'intégration organise, comme il y a 4 ans, trois séances d'informations à l'attention des nouveaux votants de notre Commune. Ces séances auront lieu les 24, 26 et 29 janvier prochain à l'aula de l'école des Promenades. Le dépliant qui est distribué a été envoyé à plus de 4'000 personnes étrangères ou étrangers résidant depuis plus de 8 ans en Suisse et domiciliés à Carouge ou des jeunes ayant obtenu leur majorité civique en 2010. Un courrier a été envoyé à chaque parti siégeant au Conseil municipal où ayant déposé une liste de candidature pour les élections au Conseil municipal afin de l'inviter à se présenter, lors de la verrée qui sera offerte à l'issue de la séance d'information. Concrètement, chaque parti disposera d'un panneau d'affichage d'une dimension d'un mètre de large sur un mètre cinquante de hauteur. La commission de l'intégration propose que deux ou trois représentants maximum par parti soit présent pour répondre aux questions des personnes intéressées. Il a, par ailleurs, été décidé qu'aucun autre matériel ne serait exposé, ni distribué à ce moment là. Le Conseil administratif remercie, par avance, les partis de bien vouloir respecter les règles proposées par la commission de l'intégration.

La troisième communication concerne la décision qui a été prise par la commission des Beaux-arts lors de sa séance du 18 janvier dernier. Cette commission a décidé de soutenir la création cinématographique par une nouvelle ligne budgétaire d'un montant de CHF 40'000.— à inscrire au budget dès 2012. Elle a, par ailleurs décidé d'attribuer une subvention de CHF 9'000.— en 2011 déjà, pour le court métrage de fiction "tant pis pour le chocolat" d'après la nouvelle de Stéphane Genilloud et qui sera réalisé l'été prochain par Pierre Morath, carougeois bien connu. Ces CHF 9'000.— figureront en dépassement lors du compte rendu 2011 sur une nouvelle ligne budgétaire créée à cet effet. Au printemps, un règlement d'attribution sera proposé à la commission des Beaux-arts.

Communications de M. Nobs

La première communication concerne notre futur Secrétaire général. Il a le plaisir de nous informer que M. Manuel SCHULE rentrera en fonction le 1^{er} février prochain. Il sera présenté par Mme De Haller lors de la séance du Conseil municipal du 17 février 2011.

La deuxième communication fait suite à une question posée par M. Papparou lors de la séance du Conseil municipal du 14 octobre 2010 concernant la servitude de passage se trouvant à la rue Vautier, dans le bâtiment ex hall de Carouge qui a été transformé et aménagé, en partie, en logements. Cette servitude n'a pas été radiée et est toujours en vigueur. Durant le chantier, pour des raisons de sécurité, une partie de celle-ci a été occupée par le chantier et il n'était pas judicieux de faire passer des personnes à l'intérieur de ce secteur. Dès le 30 juin 2011, si le

planning du chantier est respecté, tout devrait rentrer dans l'ordre et nous pourrions, à nouveau, bénéficier de cette servitude de passage.

La troisième communication fait suite à une question orale de M. Morex lors de la séance du Conseil municipal du 12 novembre 2009 concernant l'implantation d'un modèle de terrasse dite parisienne, dans le périmètre protégé du Vieux-Carouge. Suite à cette question, nous avons souhaité avoir un préavis de la commission cantonale du Vieux Carouge. Celle-ci a libellé son préavis de la manière suivante : implantation de modèle de terrasses parisienne dans le périmètre du Vieux Carouge. A travers le courrier daté du 12 octobre, la Ville de Carouge souhaite connaître la position de la commission des monuments, de la nature et des sites, qui a remplacé la commission cantonale du Vieux Carouge. La commission est défavorable à la construction de terrasses fermées dans le tissu ancien de Carouge. Elle estime que ce type d'intervention va à l'encontre des aménagements des espaces publics analysés récemment qui prévoient une plus grande fluidité des espaces. Elle met, en particulier cela en relation avec le parti souvent énoncé dans le projet d'intervenir de façade à façade. Elle relève, également, qu'elle s'est toujours opposée à l'installation d'éléments saisonniers venant encombrer les trottoirs. Sur un autre plan, outre le fait d'être anachronique dans un tissu du XVIIIème siècle, elle tient à souligner que dans le gabarit bas de Carouge, ces constructions prendraient des importances disproportionnées, sans comparaison avec la même intervention au pied des immeubles du XIXème siècle dans la ville de Genève. Il y a eu deux préavis et le dernier date du 17 novembre 2010.

La quatrième communication fait suite à une question orale de M. Maulini portant sur la piste cyclable de l'avenue Vibert, entre la route des jeunes et la Migros Vibert. Il nous fait un petit historique de cette problématique. Suite à l'initiative réseau vert, en 2007, le service des travaux a mandaté le bureau Trafitec, ingénieur conseil, en vue d'étudier un itinéraire cyclable en site propre sur la contre avenue de l'avenue Vibert. Compte tenu du projet du PAV et de ses implications sur les infrastructures routières, des pictogrammes vélos ont été réalisés en 2008. En 2009, l'entreprise Mobilidée a été mandatée par le centre commercial et de loisirs de la Praille pour entreprendre une étude sur les déplacements piétons, vélos sur l'ensemble du secteur. Ladite entreprise a réuni les Villes de Lancy et Carouge pour coordonner la réalisation d'un projet de piste cyclable reliant l'avenue Vibert au centre commercial et de loisir. Cette coordination s'est achevée en 2010 et la solution de créer un itinéraire piétons et une piste cyclable bidirectionnelle en site propre sur le côté sud de l'avenue Vibert, côté Migros Vibert a été retenue. La faisabilité de cette solution est actuellement en cours d'étude auprès de nos services techniques. Dès lors, il n'est pas envisagé d'attendre le dénouement du projet du PAV pour réaliser un aménagement cyclable bidirectionnel en site propre sur ce tronçon.

Mme Stebler demande si la piste cyclable se trouvant près de la poste, qui est très dangereuse, est concernée car nous étions intervenus en demandant une modification.

M. Nobs répond que le tronçon concerné se situe du carrefour Vibert-Grosselin en direction du carrefour de la Praille.

Communications de M. Aebi

La première communication répond à une question écrite du groupe UDC. Le Conseil municipal de la Ville de Carouge a appris que des cadres importants de notre police municipale seraient en arrêt maladie depuis plusieurs semaines. Qu'en est-il ?

La réponse du Conseil administratif est la suivante :

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010, vous trouverez, ci-après nos éléments de réponse.

Actuellement, deux personnes sont en arrêt maladie au sein de la police municipale.

Toutes les mesures organisationnelles nécessaires au bon fonctionnement du poste de police ont été prises.

En l'état actuel et comme prévu dans son cahier des charges, l'adjoint au chef de service assure la responsabilité de chef de service ad intérim.

En espérant avoir répondu à votre question, veuillez agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil administratif
M. Jean-Pierre AEBI

Il remet le document original aux membres du groupe UDC.

A cet égard, et dans le but de soulager le chef de service ad intérim, le Conseil administratif a décidé d'engager un mandataire avec une fonction de chargé de mission temporaire. Il s'occupera, essentiellement, des dossiers importants à traiter comme le déplacement du poste de police, les macarons, la vidéosurveillance. L'objectif est de permettre au chef de service ad intérim de focaliser ses ressources sur le poste de police. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé dès que nous aurons engagé ladite personne.

Mme Stebler demande si ce mandataire, lors de la pose des caméras et suite à l'adoption du règlement y relatif pourra informer les Conseillers municipaux des droit des recours que pourraient utiliser certains habitants pour s'opposer à la mise en place de caméras.
Est-ce que cela fait partie de son mandat ?

M. Aebi répond que cela pourrait faire partie du mandat de cette personne ou de lui-même mais il précise que, concernant ce dossier, nous sommes en procédure AIMP et, actuellement, nous élaborons le règlement d'application. Comme il s'y était engagé, il reviendra avec une proposition de règlement. Celui-ci devra être adapté et fera, ensuite, l'objet d'une délibération.

Mme Stebler rappelle qu'il n'y a pas de loi cantonale pour les caméras. Raison pour laquelle, elle recommande la prudence et il y aura peut-être des recours.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente a reçu un courrier du 13 décembre 2010 de l'association de quartier de la Tambourine.

Le secrétaire la lit :

Notre réponse au Conseil d'Etat, M. Muller, concernant le dossier Batelle

Madame la Présidente,

Le 2 septembre, le Grand Conseil a renvoyé le projet de loi du crédit de construction pour un nouveau bâtiment de la HEG en commission.

L'engagement que les membres du Conseil municipal à travers tous les partis ont manifesté pour notre cause a certainement été déterminant dans cette décision.

Dans cette affaire, nous continuons à insister auprès des autorités cantonales pour que les préalables à toutes nouvelles constructions sur le site de Batelle soient la mise en place d'un nouveau PLQ. Nous sommes ainsi prêts à participer au groupe de travail DCTI, Commune que le Conseiller d'Etat, M. Mark Muller propose.

Nous espérons que dans ce groupe de travail, les autorités communales défendent comme elles l'ont fait jusqu'à maintenant, les intérêts de la population de notre quartier, fidèles au mes-

sage du mois de mai 2009 envoyé au Conseil d'Etat, constatant que l'objectif initial consistant à réaliser un campus universitaire ne peut, objectivement plus être obtenu sans porter gravement atteinte à la qualité de vie de ses habitants.

Dans l'espoir d'une solution négociée favorable aux intérêts de la Commune et de ses habitants, nous t'adressons, Chère Stéphanie, nos salutations les plus chaleureuses pour cette fin d'année.

Pour l'association

Armin Murmann, Président

La Présidente nous informe qu'à ce courrier était annexé la copie d'une lettre que l'association de quartier de la Tambourine a envoyé au Conseil administratif de la Ville de Carouge, qui allait dans le même sens que ce qui vient d'être lu ainsi qu'un résumé des événements et actions entreprises par l'AQT depuis l'impression du dernier Tambourinaire du mois d'Août 2010. Il y a également une copie du courrier envoyé au Conseiller d'Etat, M. Mark Muller (dont il est fait état dans ce courrier) ainsi qu'une lettre daté du 16 novembre 2010 que M. Mark Muller a envoyé à l'association du quartier de la Tambourine.

M. Buchs fait remarquer que le crédit de CHF 52'000'172.— pour la construction et l'équipement pour la haute école de gestion sera voté aux extrait vendredi à 15h00 au Grand Conseil, c'est-à-dire sans débat car les commissaires ont voté favorablement ce projet par 14 voix pour et 1 abstention. Ils ont changé d'avis parce que la commune de Carouge est d'accord avec le projet et qu'il y a une bonne collaboration entre le DCTI et la Ville de Carouge. Quand il lit le compte rendu qui a été fait, M. Muller raconte que les problèmes de voiries sont réglés et qu'il n'y a plus de problèmes entre le canton de Genève et la ville de Carouge. Cela lui semble être une contre vérité manifeste.

M. Walder signale qu'une motion a été déposée au nom de l'alternative pour que le Conseil administratif reprenne plusieurs mesures. Il ne va pas en faire lecture maintenant mais cette motion revient sur l'engagement de la commune pour ce dossier.

Mme Stebler est surprise d'entendre qu'il va y avoir un vote de CHF 52'000'000.— alors que la commune, à l'unanimité, avait demandé un nouveau PLQ. Nous avons toutes les lettres et allons en parler lors de la motion en demandant que la commune de Carouge soutienne l'association de la Tambourine. Elle ne sait pas ce qui s'est passé, elle trouve grave parce que le Conseil municipal avait voté, à l'unanimité, beaucoup de choses par rapport aux décisions de l'association de la Tambourine. Heureusement que M. Buchs intervient, elle trouve grave et ne comprend pas.

3. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

4. PETITIONS

Nous avons deux pétitions en retour.

1. pour des équipements sportifs et de loisirs R

Cette pétition a été prise en considération le 14 octobre 2010 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est réunie le 11 janvier 2011 et le rapport a été établi par Mme Budry.

Est-ce que Mme Budry à quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Budry relève que la commission des pétitions suivait la commission de l'urbanisme. La discussion s'est un peu prolongée et il faudrait d'abord lire le rapport de la commission de l'urbanisme et ensuite celui de la commission des pétitions.

La Présidente relève que c'est la raison pour laquelle la commission de l'urbanisme a demandé à surseoir à son préavis et que le point no 5 a été retiré de l'ordre du jour.

La commission, à l'unanimité, a recommandé un renvoi en commission de l'urbanisme avec un préavis favorable.

La Présidente ouvre la discussion.

Il n'y a pas d'intervention et la Présidente fait voter le préavis de la commission des pétitions, c'est-à-dire, un renvoi en commission de l'urbanisme avec un préavis favorable.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est accepté à l'unanimité.

M. Guldemann s'est excusé auprès de la Présidente mais cela n'apparaît pas dans le procès-verbal.

La Présidente demande à ce que cela soit ajouté au procès-verbal puisqu'effectivement, M. Guldemann s'était excusé. Cela a été dit en commission de l'urbanisme et en commission des pétitions.

2. Pour un réaménagement de qualité de la route de Veyrier R

Cette pétition a été prise en considération le 14 octobre 2010 et renvoyée en commission des pétitions. Celle-ci s'est réunie le 11 janvier 2011 et le rapport a été établi par Mme Budry.

Est-ce que Mme Budry a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Budry répond négativement.

La commission, à l'unanimité, recommande également un renvoi en commission de l'urbanisme avec un préavis favorable.

La Présidente ouvre la discussion.

Il n'y a pas d'intervention et la Présidente fait voter le préavis de la commission des pétitions, c'est-à-dire, un renvoi en commission de l'urbanisme avec un préavis favorable.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est accepté à l'unanimité.

5. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE DE CHF 303'000.— VISANT A REALISER UN "PLAN DE COORDINATION" DES AMENAGEMENTS DU SECTEUR SPORTIF DE LA FONTENETTE AVEC SON EXTENSION SUR LES PARCELLES NO 2380, NO 2384 ET 2491 162-2010 R

Le point est retiré de l'ordre du jour

6. PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'OUVERTURE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR L'ADAPTATION ET LA MISE EN CONFORMITE DES STRUCTURES PORTEUSES ET DALLE DE COUVERTURE DU PARKING VIBERT 164-2011 P

M. Nobs explique qu'il s'agit d'une proposition pour l'ouverture d'un crédit d'étude parce que nous avons des problèmes structurels sur la dalle de couverture du parking Vibert. Nous sommes en possession d'un rapport d'expertise de 2009 qui est joint à cette délibération. Il explique les tenants et aboutissants de cette situation. Il est important de prendre rapidement les choses en main et nous avons déjà du, au printemps 2010 demander à la Direction générale de la mobilité d'interdire, à cet endroit, la circulation de véhicules dont la charge dépasse 16 tonnes. Nous aimerions pouvoir commencer rapidement les travaux, de manière à sécuriser l'ensemble de cette dalle pour éviter tout problème et pouvoir rouvrir la circulation aux véhicules poids lourds. Il encourage les commissaires à voter ce crédit d'étude en tenant compte que, de toute façon, le crédit de réalisation sera soumis sous la forme d'une délibération.

M. Vout souhaite attirer l'attention sur le fait qu'il ne faut pas trop percer des trous là-bas dessous parce que la dalle risque de nous tomber sur la tête.

La Présidente propose de passer au vote de prise en considération du projet.

La prise en considération est approuvée à l'unanimité

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Guldemann pense que c'est tellement important qu'il faudrait tout de suite voter.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Vout est locataire d'une place dans ce garage. Il aimerait bien que les entreprises qui placent des choses sur les trottoirs réfléchissent à ce qu'il y a dessous. Lorsqu'on va prendre notre voiture et qu'ils sont en train de percer en dessus, on a l'impression que la dalle va nous tomber sur la tête.

M. Papparo demande s'il n'y aurait pas lieu, au moment où on fait une étude sur ce périmètre de réfléchir à une ouverture possible du parking de Sardaigne à cet endroit. En effet, si on doit faire des travaux, sécuriser l'endroit, il serait peut-être judicieux de faire une entrée de ce côté.

M. Nobs pense que c'est une bonne proposition mais si on regarde le plan qui est en première page de l'expertise, vous avez, en rouge, le périmètre concerné par la problématique et l'entrée du parking, telle qu'elle a été pré-étudiée, se situe plutôt le long de la tour de la poste, proche du carrefour, avenue Vibert – boulevard des Promenades. Nous ne sommes pas tout à fait dans le même périmètre. Toutefois, il prend note de la remarque de M. Papparo et il va voir avec le bureau d'ingénieurs si, effectivement, nous pourrions joindre ces deux opérations.

M. Monney est surpris de l'urgence de ce projet car nous avons déjà évoqué cette problématique il y a environ 5 ans et les travaux auraient dû être exécutés dans les 4 ans qui suivaient. Cela n'a pas été fait et nous sommes à 5-6 ans de cette discussion en commission. Pour quelle raison est-ce que cela n'a pas été exécuté avant puisqu'il y avait déjà urgence à l'époque ?

M. Nobs répond qu'il y a 5-6 ans, nous avons réalisé des travaux d'étanchéité sur ce secteur, d'ailleurs ce crédit avait été voté par le Conseil municipal. Il s'agissait du joint entre la dalle du parking et le bout de l'avenue Vibert. Nous ne pouvions pas réaliser les deux projets ensemble et c'est un choix qui a été fait en tenant compte des différentes expertises que nous avons

demandé. En effet, nous avons pu constater qu'il n'y avait pas une urgence extrême à réaliser ces travaux. Nous avons été sensibilisé par la dernière expertise qui date du 18 septembre 2009 et avons souhaité engager ses travaux pour le courant ou fin de l'année 2011 suivant la durée de l'étude. A l'époque, nous n'étions pas prêts à réaliser ce type d'investissement.

M. Monney demande pour quelle raison, suite à l'expertise de 2009 nous avons attendu deux ans avant de débiter le chantier ?

M. Nobs répond qu'il a eu la même réaction que M. Monney lorsqu'on lui a présenté ce projet. M. Joannou a une réponse à donner et il lui passe la parole.

M. Joannou explique, que suite au rapport de septembre 2009, nous avons écrit, le mois suivant, à la DGM et celle-ci a mis plusieurs mois à répondre.

M. Monney n'est pas complètement convaincu mais il remercie Messieurs Nobs et Joannou de cette réponse.

M. Nobs répond à M. Monney qu'il n'est pas obligé de les croire mais c'est malheureusement la vérité. Nous ne cherchons pas à le convaincre mais dire la vérité.

M. Baertschi, à l'examen de ce rapport constate qu'à l'origine des Tours, cet espace avait été conçu par les architectes pour un certain type de circulation et il ne devait pas y avoir de passage. Nous avons ce problème de fondations et de dalle avec des charges limitées à 16 tonnes. Est-ce que ces 16 tonnes permettent le passage des transports publics, y compris les gros bus TPG où est-ce que cela les écarte d'office ?

M. Nobs répond que tous les bus peuvent passer à cet endroit.

M. Juget demande si ces parkings appartiennent à la fondation HLM ou à la Ville de Carouge ?

M. Nobs répond qu'ils appartiennent à la Ville de Carouge et il précise que la gestion a été confiée à la fondation HLM. Raison pour laquelle, les factures de location des parkings sont payées à la fondation HLM.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

Vu la réalisation du parking Vibert à la fin des années 1950 par le Bureau d'ingénieurs civils Perreten et Milleret SA, selon les normes SIA de 1958 ;

vu le rapport d'expertise préliminaire demandé par la Ville de Carouge et établi en septembre 2009 par le Bureau d'ingénieurs civils Perreten et Milleret SA ;

considérant les résultats des sondages effectués et compte tenu des conclusions du-dit rapport révélant l'obligation de renforcer les structures porteuses de l'ouvrage avec interdiction de passage des convois exceptionnels, afin de pouvoir répondre aux nouvelles normes SIA 2003 en vigueur aujourd'hui pour ce type d'ouvrage ;

vu, en conséquence, la requête de la Ville de Carouge aux services de l'État concernés de limiter l'accès aux véhicules lourds sur cette dalle et la décision de la Direction générale de la mobilité, par lettre du 13 avril 2010, de soumettre à l'enquête publique la mise en place de dispositions visant à interdire la circulation aux véhicules dont la charge dépasse 16t à cet endroit dès le printemps 2010 ;

vu la décision du Conseil administratif de confier le mandat d'étude au Bureau d'ingénieurs civils Perreten et Milleret SA, responsable de la réalisation de l'ouvrage et à même de proposer des solutions dans les meilleurs délais à ce problème technique présentant un risque d'effondrement, notamment causé par le le transport routier lourd et les transports publics dans cette zone limitrophe de Carouge et du PAV ;

vu l'offre d'honoraires du 25 novembre 2010 établie par le Bureau d'ingénieurs civils Perreten et Milleret SA avec pour objectif la mise au point d'un dossier d'exécution avec 80 % des soumissions rentrées, l'autorisation de construire en force, et la présentation d'un crédit de construction prévu au plan d'investissement 2011 ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité

D É C I D E

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 270'000.-- destiné à l'adaptation et la mise en conformité des structures porteuses ainsi que la dalle de couverture du parking Vibert.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge dans le patrimoine administratif.
3. De surseoir à l'amortissement de ce montant qui sera compris dans l'amortissement dès la réalisation des travaux.
4. En cas de non réalisation des travaux, d'amortir ces frais en trois annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 62.331 dès l'année qui suit l'abandon du projet.

7. PROJETS DE DELIBERATIONS

Il n'y en a pas

8. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Il n'y en a pas

9. MOTIONS

La Présidente a reçu trois motions

1. Pour un déménagement définitif de la fourrière

M. Monney demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour

Le secrétaire la lit :

Pour un déménagement définitif de la fourrière

Considérant :

- Que l'annonce a été faite par l'Etat de Genève du déménagement provisoire de la fourrière à Lancy
- Que l'Office Cantonal des Automobiles et de la Navigation (OCAN) doit, dans le cadre des accords passés en 2008 entre le Canton et la Commune de Carouge, déménager pour céder les parcelles no 2380, 2384 et 2491 à la Ville de Carouge.
- Que cette fourrière est placée juste devant l'espace de vie infantine du Val d'Arve avec toutes les nuisances que cela comporte.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :

A engager sans délai des négociations avec l'Etat de Genève afin que les terrains libérés reviennent définitivement à la commune de Carouge.

Les socialistes, les Verts, A.G.T., Le parti Radical, Le parti Libéral, Le P.D.C et l'U.D.C.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

M. Monney propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et la Présidente ouvre la discussion :

M. Monney relève que tout est dit dans la motion. Il a lu dans la tribune de Genève que l'Etat avait prévu de déménager provisoirement cette fourrière à Lancy tout en annonçant qu'elle reviendrait sur Carouge dans 24 mois. Il faut éviter ce retour sur Carouge et il propose un renvoi au Conseil administratif afin qu'il prenne langue avec le Conseil d'Etat pour que ce déménagement soit définitif.

M. Buchs explique qu'il semblerait que les terrains qui seront prêtés pour la fourrière appartiennent au CFF et que ceux-ci souhaiteraient les récupérer dans 2 ans pour réaliser leurs projets. Il faudra discuter clairement avec le Conseil d'Etat pour savoir ce qu'ils proposent afin que la fourrière ne revienne pas sur la commune.

Mme Stebler rappelle que lors de l'accord sur le CEVA, il avait été souligné l'importance de garder cet espace pour le transformer en espace vert. Lors de la dernière commission de l'urbanisme, nous avons vu à quel point cet endroit était recherché pour des terrains de football et des espaces publics verts. Nous ne devons pas céder et faire en sorte que l'Etat tienne ses promesses tout de suite et non dans 10 ans. Cette motion doit rappeler les obligations du Conseil d'Etat.

Mme Molinari se souvient que lors de la dernière discussion sur le déménagement temporaire de la fourrière, le Conseil administratif avait affirmé qu'une séance était prévue avec M. Mark Muller et Mme Michèle Kunzler.

Est-il possible d'avoir un retour sur cette discussion. Est-ce que le résultat de cette séance a abouti à quelque chose d'autre que du transitoire sur 2 ans ?

M. Nobs répond que lors de cette séance qui a eu lieu le 6 mai 2010, plusieurs problématiques carougeoises ont été évoquées avec M. Mark Muller et Mme Michèle Kunzler, dont celle concernant le CEVA. La discussion s'est déroulée dans le même sens que la motion de ce soir et le Conseil administratif a demandé que, suite au déménagement de la fourrière sur le territoire de Lancy, du côté des voies de chemin de fer, proches du futur SOVALP, elle ne soit plus réinstallée à Carouge mais sur le nouveau site que l'Etat affectera à l'installation du

nouveau service des automobiles et de la navigation. Dans le cadre de cette discussion, un fonctionnaire a affirmé (cela figure au p.v.) que la durée de la délocalisation de la fourrière devrait durer entre 5 et 6 ans. Suite à cette déclaration, M. Mark Muller a dit qu'avec ce laps de temps, il sera possible de trouver une solution visant à ne pas devoir réinstaller la fourrière à Carouge. Les membres peuvent constater les performances d'anticipation du Conseil administratif et il rappelle que, lors de négociation avec le Conseil d'Etat, celui-ci n'en réfère pas systématiquement au Conseil municipal. Le Conseil administratif transmettra avec plaisir, dès la semaine prochaine, cette motion au Conseiller d'Etat en charge de ce dossier.

Mme Molinari pense qu'il aurait été intéressant, même si la négociation était en cours, d'avoir un petit retour d'information. Concernant l'aboutissement de cette délocalisation, elle a compris qu'il s'agit d'une négociation sur 2 ans. A la fin de cette période, ce sujet va revenir et lorsque M. Nobs parle de la période cadre de 5 à 6 ans évoquée par ce fonctionnaire, comment allons-nous gérer la suite ? Y aura-t-il deux déménagements l'un après l'autre ?

M. Nobs répond que la période de 2 ans a été évoquée par M. Buchs. La dernière discussion que le Conseil administratif a eue avec le Conseiller d'Etat en charge affirmait une période de 5 à 6 ans. A part ces informations, le Conseil d'Etat ne nous a pas informés de la durée de la délocalisation de la fourrière. Le Conseil administratif en reste sur le procès-verbal du 6 mai 2010 et s'il y a des modifications, nous vous en tiendrons informé.

M. Monney rappelle que les 2 ans ont été relaté dans la Tribune de Genève du mois de janvier 2011. Il ne s'agit pas d'une invention puisque c'est le résultat d'une discussion entre les CFF et le Canton. Nous ne souhaitons pas que la fourrière revienne sur Carouge, même provisoirement, ni même en sachant qu'elle repartirait dans 3 ou 5 ans. Nous demandons à ce que le Conseil administratif n'accepte pas le retour de la fourrière sur notre commune.

M. Nobs souligne le fait que c'est exactement ce que le Conseil administratif a dit à M. Mark Muller et Mme Michèle Kunzler le 6 mai.

La motion est approuvée à l'unanimité.

2. Pour surseoir à la densification du périmètre de la Tambourine et pour engager de vraies négociations avec l'association des habitants

M. Walder demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Pour surseoir à la densification du périmètre de la Tambourine et pour engager de vraies négociations avec l'association des habitants

- *vu le vote imminent du Grand-Conseil concernant le crédit pour la construction d'un bâtiment HEG à Batelle dans le quartier de la Tambourine (PL10 516) ;*
- *vu la position claire du Conseil municipal pour demander de surseoir à cette décision en attendant la finalisation d'un nouveau PLQ ;*
- *vu que le Conseil administratif s'était engagé à soutenir cette position auprès du Grand-Conseil et du Conseil d'Etat ;*
- *vu les promesses du Conseil administratif auprès de l'association des habitants de quartier de faire tout ce qui était en son pouvoir pour trouver une solution satisfaisante avec l'Etat ;*
- *vu que le Conseil administratif avait écrit le 29 juillet 2008 et le 6 mai 2009 au Conseil d'Etat pour exprimer en son nom et celui du Conseil municipal sa désapprobation de la façon dont les négociations se déroulaient et sur le fait qu'aucune amélioration n'avait été proposée ;*

- *vu que dans ces courriers, le Conseil administratif relevait que la poursuite du projet de construction de bâtiments universitaires et HEG sur ce périmètre porterait gravement atteinte à la qualité de vie des habitants ;*
- *vu que lors de son audition auprès de la commission des travaux en date du 10 décembre 2010, Monsieur le maire Marc Nobs aurait affirmé (voir rapport daté du 10 janvier 2011) :*
 - *Que l'exécutif communal était très partagé quant au projet et qu'il avait déjà donné à deux reprises un préavis défavorable au projet*
 - *Que les propositions qui sont faites par le Conseiller d'Etat Marc Muller sont satisfaisantes à la Commune*
 - *Et que le Commune ne pose pas les mêmes doléances que l'association des habitants et qu'il ne peut prendre position sur ses demandes ;*
- *Vu que la position du Conseil municipal n'a aucunement été portée par Monsieur Nobs ;*
- *Vu que ces propos sont en contradiction avec les engagements du Conseil administratif faits devant le Conseil municipal et les représentants de l'association des habitants de la Tambourine ;*
- *Vu que les déclarations de Monsieur Nobs ont contribué à amener la majorité des députés à préavis favorablement ce crédit ;*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif

1. *D'envoyer un courrier au Grand-Conseil et au Conseil d'Etat réexprimant clairement la position du Conseil municipal qui demande de surseoir à la construction d'un bâtiment supplémentaire sur ce périmètre jusqu'à ce que soit finalisé le nouveau PLQ et d'engager de vraies consultations avec l'association des habitants de la Tambourine ;*
2. *D'y expliquer que la position exprimée par Monsieur Nobs lors de la commission des travaux du Grand-Conseil ne représente aucunement la position de la commune de Carouge mais bien celle de son auteur (ou de la majorité du Conseil administratif ;*
3. *D'adresser une copie de ce courrier à l'association des habitants de la Tambourine.*

Les Verts, les socialistes, A gauche Toute

La prise en considération est acceptée par 24 oui, 2 non et 3 abstentions.

M. Walder propose la discussion immédiate.

M. Buchs remercie la gauche d'avoir déposé cette motion. En tant que Conseillers municipaux, nous sommes un peu agacés car, une fois de plus, ce qui a été discuté en Conseil municipal n'est pas été respecté par le Conseil administratif, ce qui est grave. Tous les partis politiques ont fait un énorme effort, en particulier le parti écologiste, le parti socialiste et le P.D.C. au niveau du Grand Conseil pour faire changer d'avis les commissaires. Nous avons demandé, par le commissaire représentant le P.D.C., l'audition de la commune de Carouge. Il rappelle que lors de la dernière demande, avant le premier rapport, l'audition avait été refusée et que, cette fois ci, elle a été acceptée. Lorsqu'on lit le rapport de M. Hohl, on se rend compte que les commissaires tendent des perches à Monsieur Nobs en lui demandant ce qu'il en pense et même le commissaire P.D.C a demandé quel effort le DCTI était prêt à faire pour trouver un terrain d'entente. On a l'impression que tout le monde essaie de voir si la commune a trouvé terrain d'entente avec l'association de quartier et si nous arrivions à trouver un accord. Il a été répondu que tout va bien, il n'y a pas de problèmes à la Tambourine, tout le monde est d'accord, il n'y a pas de problèmes de voirie, ni de nettoyages. Lorsqu'on dit aux commissaires que tout le monde est d'accord, ils vont voter ce projet favorablement à l'unanimité moins 1 voix. Il en résulte que, lorsque cela passe aux extraits, le vote se fait sans

débats et il est un peu tard pour que celui-ci soit retiré, à moins qu'on demande un retour en commission. Il demande, que le bureau du Conseil municipal écrive une lettre au Président du Grand Conseil et que celle-ci soit lue en début de séance jeudi prochain. Le but est de montrer le désaccord du Conseil municipal vis-à-vis de l'avis du Conseil administratif sur ce dossier de la Tambourine. On passe pour des andouilles alors qu'on se bat depuis des mois. Il est clair que la commission du Grand Conseil peut décider ce qu'elle veut, que la majorité des gens étaient favorable à la construction de cette école parce qu'ils y a un manque et ils pensent qu'il est important d'avoir des écoles et de trouver de la place pour les futurs étudiants de la Haute école. Néanmoins, il y avait probablement d'autres solutions que la Tambourine. Il a discuté avec le directeur de l'école, Monsieur François Abbé-Decarroux et il semble qu'il y avait d'autres possibilités. S'il y avait eu une volonté de la commune de Carouge à dire que nous n'étions pas d'accord, les commissaires du Grand Conseil qui sont très à l'écoute des communes lorsqu'elles ne sont pas favorables se seraient un peu méfiés. Par contre, si la commune dit qu'elle est d'accord, le vote du projet se fait sans discussions.

Mme Stebler demande à M. Nobs si les propos du procès-verbal sont vrais. Si tel est le cas, elle trouve que c'est grave. Dans cette commune, à chaque discours on dit qu'on s'associe aux associations d'habitants et quand on voit le travail des habitants de la Tambourine et tout ce qu'ils ont déjà subi. Nous les avons soutenu et tenu une commissions Carouge Sud pour discuter et il va y avoir un vote de 50 millions vendredi, alors que l'exécutif devrait réaliser ce que le législatif a décidé, c'est-à-dire, demander un nouveau PLQ avec des aménagements discutés avec les habitants et les autorités municipales.

Est-ce que M. Nobs s'est trompé ? Est-ce qu'il s'est trompé de dossier ? Etait-il fatigué ? Que s'est-il passé ? Est-ce que c'est vrai ?

Si M. Nobs s'est trompé, cela peut arriver à tout le monde, il est vrai que nous sommes tous en fin de législature mais elle trouverait grave que l'exécutif ne réalise plus ce que le législatif décide et elle espère qu'ils se sont trompés dans le procès-verbal. Elle trouve très grave parce que nous avons fait un gros travail et quel signe donnent les autorités carougeoises qui reçoivent les gens, les soutiennent et les sabre.

M. Nobs répond qu'il a été auditionné par la commission des travaux du Grand Conseil au sujet de la problématique du crédit de construction pour la HEG sur la parcelle de Batelle. La première question qui lui a été posée consistait à connaître la position des autorités carougeoises. Il a donné la position des autorités carougeoises qui a été d'ailleurs relayées par plusieurs courriers, comme cela a été cité tout à l'heure. A l'issue de cette position des autorités carougeoises, il a dit que le Conseil municipal avait mandaté l'exécutif pour dire qu'il était hors de question de construire quoi que ce soit de plus sur cette parcelle avant que nous ayons un nouveau plan localisé de quartier. Ensuite, on lui a demandé pour quelle raison nous avons donné 2 préavis favorable à la demande d'autorisation de construire. Il a répondu que nous avons donné des préavis favorable à l'autorisation de construire parce que nous n'avons pas les moyens légaux de nous opposer à cette construction puisqu'elle fait partie d'un plan localisé de quartier qui est voté. Partant de ce principe là, il voit mal le Conseil administratif de la ville de Carouge donner un préavis défavorable sur une autorisation de construire puisqu'il doit être argumenté et qu'il n'y a pas de bases légales pour s'opposer à une construction qui fait partie d'un plan localisé de quartier. Le Conseil administratif est tenu de respecter la loi cantonale sur les constructions et doit donner le préavis qui correspond à celle-ci. Mme Stebler dit non, c'est son avis mais si elle souhaite donner un avis ne correspondant pas à la loi cantonale, c'est son problème. Le Conseil administratif doit respecter la loi cantonale sur les constructions et c'est ce qu'il a fait. A la suite de cela, il a expliqué qu'un concours d'architecture a eu lieu, il y a plusieurs années, et un représentant de l'association de quartier y a également participé ; nous savions qu'à cet endroit une HEG allait être construite. On a l'impression de découvrir aujourd'hui, en urgence, qu'une école va se construire alors que cela fait de nombreuses années que nous en avons pris connaissance. On lui a demandé, à titre personnel, sa position par rapport à cette situation et il a répondu, qu'à titre personnel, même s'il comprenait la problématique de l'association des habitants de quartier de la Tambourine, il ne voyait pas de quelle manière nous pourrions nous opposer à cette construction puisque ce plan localisé de quartier a été voté et confirmé par le Conseil d'Etat.

Il en veut pour preuve que le recours qui a été déposé par l'association de quartier de la Tambourine sur cette autorisation de construire a fait l'objet d'un rejet de la commission de recours puisque la proposition qui est faite correspond à ce qui a été voté sur le plan localisé de quartier. En outre, il tient à préciser que lors des discussions avec le Conseil d'Etat et l'association de quartier, M. Mark Muller avait fait, par courrier, une proposition à ladite association en expliquant que si elle retirait son recours, il promettait de l'intégrer aux réflexions du concours d'aménagement du périmètre de Batelle et de prendre en considération cette problématique. Etant donné que le recours a été rejeté par la commission de recours, il pense que l'association de quartier ne l'avait pas retiré et c'est peut-être pour cette raison que le Conseil d'Etat voit les choses d'une manière différente aujourd'hui. Voilà en l'état ce qu'il peut dire par rapport à cela et il souligne le fait que les membres de la commission des travaux sont parfaitement au courant de la position du Conseil municipal. De plus, il s'est rendu, il y a 18 mois à une commission de l'aménagement avec Mme Lachat qui est présidente de l'association des parents d'élèves et ils avaient évoqué les problématiques liées à ce périmètre de Batelle. La fin du procès-verbal fait état d'une situation en voie de se régler et M. De Freudenreich qui est en charge de ce dossier à l'Etat travaille dans ce sens afin de trouver des solutions pour résoudre les problèmes concrets que nous avons dans ce secteur. En complément, le Conseil administratif a pris la décision de prendre en charge l'entretien de ce périmètre avant d'avoir la cession du domaine public(ou du domaine privé cantonal) au domaine privé communal, ce que M. Aebi est en train de mettre en place.

M. Walder est très étonné car, lors des commissions des pétitions où nous avons auditionné l'association des habitants ainsi qu'en commissions des travaux, Carouge Sud, etc, à chaque fois qu'on a traité ce sujet au Conseil municipal, le Conseil administratif, dans son ensemble, et particulièrement M. Nobs nous a fait comprendre qu'il partageait totalement notre avis. D'ailleurs, sur les courriers envoyés au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, il est stipulé que le Conseil administratif et le Conseil municipal porte des inquiétudes, partage un avis et demande de surseoir à cette construction. Nous pensions, de bonne foi, que le fait que M. Nobs soit auditionné permette de porter l'avis de la Ville de Carouge. Il partage totalement l'avis de M. Buchs quant à la déception de savoir que, finalement, s'il avait été dit en commission que vous ne partagiez pas cet avis, nous aurions peut-être demandé qu'une délégation du Conseil municipal puisse être auditionnée. Il se trouve qu'en lisant le rapport de la commission, la dernière phrase mentionnée sur cette audition est que M. Nobs ajoute que la commune ne porte pas les mêmes doléances que l'association des habitants, il ne peut pas prendre position sur les demandes de l'association des habitants. Il n'est pas juste de dire que je ne peux pas parce que ce n'est pas légal mais plutôt de dire que vous ne partagez pas leur avis et nous aurions espéré que vous nous le communiquiez pour que nous puissions faire porter notre voix. Aujourd'hui, nous nous retrouvons dans une situation où, effectivement, il n'y a plus grand-chose à faire, même si cette motion était importante pour que ce sujet soit traité.

M. Nobs n'a jamais dit qu'il ne partageait pas les inquiétudes de l'association des habitants du quartier de la Tambourine concernant la construction de ce projet. Il a simplement dit que ce projet fait partie d'un plan localisé de quartier qui fait force de loi. Il ne voit pas comment un Conseil administratif pourrait se mettre en porte à faux par rapport à un projet qui a été voté par le Conseil municipal. Même si la problématique des habitants du quartier de la Tambourine est louable et qu'il la comprend, sur un plan légal, nous ne pouvons pas nous opposer à cette construction de façon légale. On peut dire qu'on comprend la problématique mais il pense qu'on ne peut pas faire de l'angélisme électoral inutile. Il faut simplement être pragmatique et factuel quant au pouvoir de la Ville de Carouge par rapport à cette problématique. Quand il entend M. Buchs dire qu'il a retourné le vote de la commission des travaux, il sourit et heureusement qu'il n'était à présent à cette commission car il aurait pu voir que le petit Maire de Carouge qu'il est, n'a, en tout cas pas, la prétention de pouvoir retourner une commission du Grand Conseil aussi facilement. M. Buchs le sait d'autant plus puisqu'il siège au Grand Conseil, qu'il a des échos et sait pertinemment que l'ensemble du Grand Conseil, en grande majorité, votera ce crédit vendredi prochain puisqu'il est prévu dans les extraits de la prochaine séance du Grand Conseil. Il faut être un peu pragmatique, réaliste et

arrêter de faire de l'angélisme. Il faut comprendre que le préavis d'une commune reste un préavis communal et lorsque nous préavisons sur des autorisations de construire, la décision finale appartient au Conseil d'Etat. Celui-ci définira, à termes, si on doit construire quelque chose à cet endroit. Ce n'est en tout cas pas lui qui a pu agir auprès de la commission des travaux pour faire voter ce crédit au Grand Conseil. Il faut rétablir la situation et ne pas lui donner des prérogatives qu'il ne prétend pas avoir et qu'il n'aura jamais.

Mme Molinari relève que Mme Stebler a dit que cela sent la fin de la législature mais elle trouve plutôt que cela sent le début d'une nouvelle avec, d'une part, une certaine dose de mauvaise fois et d'autre part, des choses qui ne sont tout simplement pas vraies. Effectivement, M. Nobs a raison lorsqu'il dit que légalement, un instrument est en cours, c'est-à-dire le plan localisé de quartier qui a été voté mais ce n'est pas du tout cet élément que le Conseil municipal a demandé de porter. Celui-ci a demandé de faire part, de manière claire, son souhait de surseoir à la décision concernant le bâtiment B tant qu'un nouveau plan localisé de quartier ne soit pas développé, le plus possible, en concertation avec les habitants de la zone de la Tambourine. M. Nobs peut dire ce qu'il pense, à titre personnel, cependant, il n'était pas là à titre personnel mais pour représenter l'exécutif de cette commune, le législatif étant représenté par le Conseil municipal et quand on dit ce que pense la commune de Carouge, ce n'est pas le Conseil administratif qui parle à ce moment là mais surtout le Conseil municipal. Il y avait un mandat clair de ce Conseil envers ses relations avec le Grand Conseil. Peut-être que M. Nobs est un petit Maire de Carouge, comme il le dit ; toutefois, elle a eu des échos très clairs sur ce sujet et ces propos ont eu un impact extrêmement fort. Le fait de savoir que, finalement, la commune pouvait s'accommoder en quelque sorte de ça, qu'il n'y avait pas tant de problèmes à permis, à certaines personnes, de voter de manière différente. D'ailleurs, nous ne faisons pas de l'angélisme au hasard puisque 2 commissions ont été rapidement agendées l'une après l'autre parce que la 1^{ère} commission n'avait pas donné le résultat escompté par la majorité du Conseil d'Etat. Maintenant, la question est de savoir ce que nous allons faire. Elle soutient pleinement la proposition de M. Buchs parce qu'elle pense qu'on passe pour des andouilles, alors que l'important débat qui a été mené n'est pas du tout apparu. Elle pense que les membres du Grand Conseil ont eu connaissances des lettres qui ont été envoyées. Toutefois, ils ont un nombre important de dossiers à traiter et il ne faut pas sous-estimer la venue d'un Maire qui donne la position de la commune et qui ne porte pas les mêmes doléances que l'association des habitants, alors qu'au contraire, la commune avait une certaine vision par rapport à cette thématique. Elle trouve dommage, qu'encore une fois, la communication entre le Conseil municipal et le Conseil administratif à beaucoup de mal à passer mais, peut-être, que cela changera à l'avenir. Maintenant, il faut prendre des mesures pour qu'au moins, même si c'est trop tard, les commissaires du Grand Conseil sachent qu'elle était la position de la grande majorité de ce Conseil.

M. Nobs va répéter ce qu'il a dit tout à l'heure puisque visiblement Mme Molinari ne l'a pas entendu. La 1^{ère} question qu'on lui a posée consistait à connaître la position de la Ville de Carouge et il a répondu que celle-ci soutenait la position de l'association des habitants de quartier. Suite à cette déclaration, on lui a demandé pourquoi le Conseil administratif a préavisé favorablement les 2 autorisations de construire qui ont été déposées et il a répondu qu'en raison de la problématique légale du projet, le Conseil administratif a dû préavisé favorablement. C'est juste ce qu'il a dit et il demande à M. Buchs de prendre langue avec son collègue, M. Fabio Forte, qui était en face de lui, afin qu'il lui répète très clairement les propos qu'il a tenu. Ainsi, il pourra relayer le fait, qu'effectivement, ses 1^{er} propos consistaient à confirmer que la Ville de Carouge soutenait la position et les doléances de l'association des habitants de quartier de la Tambourine. Ensuite, il a dit que certains problèmes qui ont été évoqués (pas la construction de la HEG) étaient en train de se régler et c'est effectivement ce qui se passe sur ce secteur. Il ne sait pas qui fait de la mauvaise foi ce soir mais il dit simplement ce qui s'est passé. Maintenant, les membres ont l'opportunité de le croire ou non mais il est clair avec ce qu'il a dit aux députés. Quand Mme Molinari dit que les commissaires ont passé beaucoup de temps à travailler sur ce dossier, il peut affirmer que lui aussi a passé énormément de temps à travailler sur celui-ci, il a eu plusieurs séances avec le Conseil d'Etat et a toujours défendu la position de l'association de quartier de la Tambourine. Toutefois, il

s'excuse car il ne peut honnêtement pas ignorer l'aspect légal de ce dossier. D'un côté, il y a un aspect émotionnel qu'il comprend de la part des habitants de quartier qui souhaitent que ce bâtiment ne soit pas construit à cet emplacement et, parallèlement, il y a un aspect légal puisque nous avons un plan localisé de quartier qui prévoit la construction dudit bâtiment. Il s'en tient à cette problématique. Il a tout dit ce soir et il ne répondra pas aux prochaines interventions parce qu'il n'a plus rien à dire.

M. Schmutz a une première question technique. M. Nobs parle d'un plan localisé de quartier qui a été voté. A un moment donné, et sauf erreur de sa part, nous avons parlé d'une révision d'un plan localisé de quartier sur la Tambourine et cette demande était remontée jusqu'au Grand Conseil. Il aimerait juste qu'on lui rappelle de quel plan localisé de quartier il s'agissait et où est-ce que cela en est ?

M. Nobs répond qu'il y a un plan localisé de quartier qui est en force. L'Etat a effectivement entendu les doléances de l'association de quartier de la Tambourine et a envisagé une révision. Le fait de travailler sur un nouveau plan localisé de quartier n'enlève pas la valeur légale du plan localisé de quartier qui a été voté. Lorsque le troisième plan localisé de quartier, qu'on appelle le plan localisé de quartier révisé sera proposé et voté, le plan localisé de quartier qui est aujourd'hui en force ne fera plus force de loi et le nouveau plan localisé de quartier sera pris en compte par rapport aux décisions qui devront être prises sur ce secteur. C'est dans ce cadre que l'Etat avait souhaité associer l'association de quartier à l'étude et un concours devait ou doit être lancé avec la participation de l'association de quartier pour l'élaboration de la révision du plan localisé de quartier.

M. Schmutz se souvient de cette partie de la démarche puisque nous avons reçu les représentants de l'association de quartier pour discuter de la révision. Si le Conseil administratif avait refusé ou décidé de surseoir au préavis lié à la construction de ce bâtiment en argumentant le fait que, justement, une révision de ce plan localisé de quartier était prévue, que ce serait-il passé ?

M. Nobs ne peut pas dire ce qui se serait passé. Il répète que les préavis donné par le Conseil administratif n'ont pas force légale et le conseil d'Etat aurait de toute façon continué à avancer avec ce projet. Il en serait au même stade qu'il en est aujourd'hui, c'est-à-dire sur la table du Grand Conseil pour un vote. Il rappelle que cela fait deux fois que ce dossier passe en commission et il ne pense pas que cela aurait pu modifier quoi que ce soit. C'est son avis mais on peut penser le contraire.

M. Schmutz rappelle que tout à l'heure M. Nobs se prévalait de la loi et de l'aspect légal de cette démarche. Il pense qu'un signe politique devait être relayé dans cette affaire et c'est bien entendu le cœur de la discussion qui nous occupe. Si le Conseil administratif avait pris en compte le fait qu'une nouvelle discussion avait été demandée pour ce plan localisé de quartier, qu'une démarche a été réinitialisée visant à le modifier pour la problématique globale du quartier de la Tambourine ainsi que l'arrivée de ce bâtiment, le signe aurait été fort. Si la première question qui a été posée par la commission des travaux consistait à savoir pourquoi le Conseil administratif a signé le préavis pour l'autorisation de construire, cela démontre, qu'effectivement, on a donné un signe politique en préavisant positivement ce bâtiment. Il y a quand même quelque chose d'impressionnant dans cette démarche, on entend des habitants, on dit qu'on est d'accord avec eux, on les soutient et après coup, qu'est-ce qui se passe, il y a un plan localisé qui est en force, à quel moment avons-nous évoqués cela avec les habitants ? On va faire un deuxième plan localisé de quartier, alors que l'autorisation de construire du bâtiment contesté a été donnée et qu'il sera construit. Qui est le dindon de la farce dans cette affaire ? D'un point de vue politique, nous avons dit que nous soutenions l'association et nous ne les avons pas informé, qu'apparemment, le Conseil administratif était légalement muselé, pied et poings liés et devait préavisier favorablement l'autorisation de construire, sans en avoir légalement le choix. Quand on évoque l'aspect émotionnel de ce dossier, il a beaucoup de peine à l'entendre parce qu'on parle d'un quartier qui est sinistré, surdensifié et dans lequel on veut encore construire. Nous ne sommes plus dans l'as-

pect émotionnel mais dans le rationnel et il y avait lieu de tout mettre en œuvre pour dire à quel point nous ne sommes pas d'accord de ce qui veut se faire à la Tambourine. Nous ne l'avons pas fait et nous nous retranchons derrière des critères légaux. Ce qui se passe est absolument inacceptable.

Mme Stebler entend régulièrement quatre mots : légalité, mauvaise foi, aspect émotionnel et plan localisé de quartier. Chez nous on dit que la mauvaise foi est le mensonge. Elle ne sait pas ce qui s'est passé mais il y a quand même du mensonge et elle trouve que c'est très grave. Lors des discussions en commission de l'urbanisme, elle croyait que M. Nobs avait un peu cette sensibilité écologiste, on disait que c'est ce qui a de pire à Carouge, plus jamais ça, que cela soit pour la cité des Familias ou dans les futurs plan localisé de quartier. La légalité n'a jamais été respectée dans ce quartier, les promoteurs ont violés la loi et lorsqu'ils ont construit les premiers bâtiments, on leur a dit d'arrêter de densifier. La Tambourine est un échec de la politique urbanistique. L'association de la Tambourine a apporté une fantastique participation et toutes les autorités ont été reçues. Ce sont eux les experts de ce quartier et ils trouvent incroyable qu'on mette encore un bâtiment, ceci d'autant plus qu'il n'y a pas de restaurants, ni magasins. C'est l'échec d'un urbanisme actuel. On reçoit, on discute, on propose une commission Carouge Sud pour dire qu'il faut absolument faire attention à ce plan localisé de quartier, le modifier parce que légalement il est possible de le faire jusqu'au dernier moment et, aujourd'hui, on nous dit que vendredi il sera voté CHF 53'000'000.— pour ce bâtiment. Elle pense qu'il faudrait transformer ces associations en véritable contrats de quartier parce que si nous en avons eu un à la Tambourine, nous ne serions pas dans cette situation car nous aurions eu des comptes à rendre. Les contrats de quartiers actuels impliquent que les autorités rendent des comptes lorsqu'elles s'engagent. Suite à ce qui s'est passé, elle souhaite que ces associations si riche, les experts du quartier aient un véritable contrat de quartier afin que nous, les autorités, ayons des comptes à rendre et qu'il y ait des vérifications. Elle propose que lors des prochaines négociations, il y ait, en tout cas 2 personnes car nous avons tous appris en politique que c'est une garantie pour des dossiers aussi délicats. Au vu de ce qui s'est passé, elle souhaite que toutes les associations soient transformées en contrats de quartier. Heureusement que M. Buchs nous a raconté ce qui s'est passé et il est vrai que nous devons intervenir pour surseoir à cette décision de loi vendredi, si c'est possible légalement. La légalité a bon dos mais on peut toujours aussi l'interpréter.

Mme Kissling revient sur le retrait du recours demandé par M. Mark Muller. Le 15 octobre 2010, des fonctionnaires représentant M. Mark Muller ont reçu des personnes de l'association de quartier de la Tambourine. Il a été dit que M. Mark Muller acceptait l'idée que l'association ne retire pas son recours et qu'on laisse aller celui-ci jusqu'au bout. Malgré cet élément, l'association pouvait quand même participer aux négociations. Ensuite, il a demandé à ce que l'association de quartier de la Tambourine signe pour qu'elle ne s'oppose plus au bâtiment B. L'association de quartier de la Tambourine a décidé de garder la position qu'elle a depuis le début, c'est-à-dire, demander l'élaboration d'un nouveau plan localisé de quartier. Elle n'a pas été la seule à dire qu'il y avait besoin d'un nouveau plan localisé de quartier puisque le Grand Conseil en a fait de même en 2006. Il y a eu plusieurs plans localisés de quartiers jetés à la poubelle parce qu'ils ne correspondaient pas à la bonne parcelle, etc. Elle rappelle à M. Nobs que l'aspect légal du plan localisé de quartier ne va visiblement que dans un sens puisque l'EVE des Grands Hutins et la maison de quartier ne sont pas sur ce fameux PLQ et, pourtant, nous avons pu les construire. La position de l'association n'était pas forcément contre la construction de ce bâtiment B mais principalement sur le lieu d'implantation de ce dernier par rapport à la promiscuité envers un bâtiment locatif. Des propositions ont été faites par l'association de quartier mais elles n'ont jamais été regardées par les personnes de l'Etat.

M. Walder s'adresse à M. Nobs par rapport à la position des députés au Grand Conseil. Il peut affirmer que les députés de son groupe, c'est-à-dire des Verts, avaient aussi demandé le renvoi en commission et étaient très loin de voter ce crédit. N'ayant plus aucun argument suite à l'audition pour voter contre ce crédit puisque le seul argument aurait été l'opposition de la commune et qu'il a été dit que celle-ci se ralliait à ce projet, il n'y avait plus de raisons de

voter contre, d'où une abstention et un préavis positif. Il souhaitait témoigner de cela parce que lorsque M. Nobs dit qu'il n'a pas eu d'influence, c'est minimiser son impact.

M. Buchs rappelle qu'historiquement il est rare qu'une commission du Grand Conseil présente une motion. Pourtant, cela s'est produit, en 2006, avec la commission des travaux pour le projet de la Tambourine puisque l'unanimité des députés de la commission demandaient un nouveau plan localisé de quartier. L'Etat n'a strictement rien fait et lorsqu'on a discuté de ses CHF 51'000'000.--, une grande majorité des députés étaient tout à fait favorable à voter ce crédit. Le fait que nous sommes intervenus pour leur expliquer ce qui se passait à la Tambourine, le renvoi en commission a été décidé par une majorité du Grand Conseil. Les députés ont votés le renvoi en commission parce qu'ils se sont rendus compte que le quartier de la Tambourine représente une catastrophe urbanistique et qu'il faut faire attention à ce qu'on y fait. Il est très clair que les commissaires (il ne fait pas partie de la commission des travaux mais celle de l'aménagement, ce qui est à peu près la même chose) essayent de tenir compte de l'avis des communes et lorsque celles-ci viennent dire que tout est en ordre et que les choses vont bien, les commissaires n'ont pas d'arguments pour voter contre un projet. Si on lit le rapport qui a été fait par M. Hohl, on constate que certains, dont M. Forte, essayent de tirer les ficelles pour savoir ce qu'il y a derrière et si la commune est d'accord. Il entend de la part d'un Conseiller municipal de Carouge qu'on est pas du tout d'accord et il voit le Maire de la commune, alors qu'il a fait lui-même la demande de l'entendre (sinon la commune de Carouge n'aurait pas été auditionné par la commission des travaux), donner un autre son de cloche. Les écologistes qui étaient farouchement opposé, même au niveau de leur parti cantonal ont voté le crédit. Ils l'ont voté parce qu'ils se sont rendus compte qu'il n'y a plus de problèmes et le témoignage de M. Nobs a eu une importance essentielle devant la commission des travaux et sur 15 commissaires, 14 ont voté pour. Un socialiste s'est abstenu et il n'y a même pas eu une voix contre. Que pouvons-nous faire maintenant ? Retourner vers nos collègues et leur dire qu'on les a trompé, que ce qui a été raconté en commission n'est pas juste. Les partis devront retourner vers leurs députés pour dire qu'il y a un problème et que ce qui a été dit n'est pas vrai. Le département de M. Mark Muller nous a toujours menti parce que lorsque le Grand Conseil demande l'élaboration d'un nouveau plan localisé de quartier et qu'on décide au niveau de ce nouveau PLQ, l'implantation de ce bâtiment, personne n'est fondamentalement contre qu'on construise une école. Au départ, cela devait être un campus universitaire et on a commencé à construire des logements, qui, d'ailleurs, ont été construits n'importe comment. C'est ce qui fait que malheureusement la haute école de gestion vient en tout dernier pour faire construire sur son terrain. L'Etat a acheté ce terrain à Bâttelle à un prix très élevé et il a envie de le rentabiliser. En 2006, le Grand Conseil était absolument favorable à revoir le plan localisé de quartier pour faire autre chose, en concertation avec tout le monde. Le Grand Conseil n'a jamais reçu de réponse du département sur sa demande et lorsque ce nouveau crédit est venu en débat au Grand Conseil, nous avons expliqué aux députés qu'il n'y avait jamais eu de discussion et qu'aucun nouveau PLQ n'avait été déposé. De ce fait, les députés ont demandé un renvoi en commission pour avoir des renseignements et nous arrivons en disant qu'il n'y a plus de problèmes à la Tambourine. Le PDC a été nettoyé la Tambourine un samedi matin parce que c'est un cheni pas possible et M. Mark Muller vient dire que c'est réglé alors que ce n'est pas le cas puisque c'est la commune de Carouge qui va aller nettoyer sans savoir si elle va être remboursée par l'Etat et, si on ne le fait pas, on dira que c'est de la faute à la commune de Carouge. Lorsqu'on lit la réponse de M. Mark Muller, on constate qu'on se moque de nous du début à la fin. Maintenant qu'est ce qu'on fait ? On doit retourner vers nos partis pour dire qu'on s'excuse et qu'ils ont mal compris ? On ne peut plus rien faire. Il demande que la Présidente du Conseil municipal envoie une lettre qui reflète l'avis du Conseil municipal. Le but étant de la faire lire en début de séance jeudi prochain par le Grand Conseil.

M. Nobs souhaite que la vérité soit rétablie sur ses propos et il espère que les discussions qui ont lieu lors des commissions du Grand Conseil sont enregistrées. Il souhaite qu'on trouve le moyen de montrer la réalité de ses propos parce qu'il n'a jamais dit que tout allait bien, qu'il n'y avait aucun problème, que tout le monde était content et que le Conseil municipal était ravi qu'une HEG se construise à cet endroit. Effectivement, c'est votre parole contre la sienne,

on peut parler de cela jusqu'à 10 heures ce soir mais nous ne trouverons pas de solutions. Il a bien compris que derrière tout cela, il y a une volonté sous jacente qui est politique. Il peut aussi avoir un avis et il a expliqué à la commission ce qui s'était passé puisqu'il y est allé deux fois. Il rappelle que, si aujourd'hui, nous arrivons à tourner devant l'école de la Tambourine, c'est parce qu'il a été défendu le projet en commission de l'aménagement. S'il ne se préoccupait pas, comme tous le monde le prétend, de ce qui se passe sur le secteur de Batelle, il n'aurait jamais réalisé ce qui a été fait avant et il faut remettre l'église au milieu du village. Madame la présidente peut continuer à passer la parole pour réentendre ce qu'on a entendu jusqu'à présent, qu'il a menti et n'a pas respecté les engagements qu'il a pris. Il demande juste que la vérité soit clairement définie et qu'on puisse avoir une position de la part des députés qui l'ont auditionné. Il demande à être, à nouveau, auditionné par la commission des travaux afin que les députés affirment très clairement qu'il n'a pas dit que la Ville de Carouge soutenait la position de l'association de quartier de la Tambourine. Il souhaite que les députés de la commission des travaux l'écrivent et le signent et attestent qu'il n'a pas proposé (pour répondre à Mme Molinari) son avis personnel puisque c'est un député qui lui a demandé son avis personnel sur ce dossier. On lui pose une question et il y répond mais il répète que c'est son avis personnel et rien d'autre. La position de la ville de Carouge a été clairement définie au début de la commission.

Avant de passer la parole à M. Schmutz, la Présidente explique qu'elle a un petit souci formel par rapport à la proposition de M. Buchs consistant en l'élaboration d'une lettre que le bureau du Conseil municipal enverrait au Grand Conseil. En effet, nous sommes dans le cadre de la discussion d'une motion qui invite le Conseil administratif à étudier une question déterminée et nous ne pouvons pas demander que le bureau du Conseil municipal fasse quelque chose. La seule possibilité eut été de faire une résolution mais le problème est qu'il faut qu'elle soit déposée au début de la séance. Elle propose une séance extraordinaire du bureau agendée rapidement afin de pouvoir discuter de cette question et le cas échéant, qu'un courrier soit envoyé au Grand Conseil.

M. Schmutz souhaitait faire une intervention dans ce sens pour pouvoir avancer dans le débat. Il dit à l'intention de M. Nobs que lorsqu'on lui demande son avis personnel, il a aussi tout loisir de dire qu'il ne donne pas son avis personnel parce qu'il est en fonction. Le texte de la motion demande au Conseil administratif d'écrire mais, par rapport à l'urgence, il a un doute technique puisqu'il y a eu un psychodrame autour de cette table à ce propos.

Pouvons-nous amender ou non une motion ?

La Présidente répond positivement.

M. Schmutz propose un amendement qui dit que la motion invite le bureau du Conseil municipal à écrire au Grand Conseil.

La Présidente répond que nous ne pouvons pas le faire parce que la motion invite le Conseil administratif et non le bureau. La motion doit inviter le Conseil administratif. Par contre, il est possible de demander au Conseil administratif d'inviter le bureau mais pour simplifier les choses, elle proposait d'agender une réunion du bureau rapidement afin qu'il étudie la question.

M. Schmutz essayait de trouver une solution pour que la voix du Conseil municipal puisse se faire entendre auprès du Président du Grand Conseil avant le 27 janvier 2011.

M. Buchs demande une suspension de séance et une réunion immédiate du bureau.

La Présidente suspend la séance pour 5 minutes

La Présidente reprend la séance et explique que nous sommes dans le cadre du vote d'une motion et nous ne pouvons pas demander au bureau quoi que ce soit. Toutefois, vu

l'urgence de réunir le bureau pour traiter le problème qui nous occupe ce soir et qu'il risque d'être difficile de le convoquer pour le début de semaine prochaine, elle convoque le bureau en fin de séance afin que tous les membres soient présents. Celui-ci décidera de ce qu'il fait et s'il envoie ou non une lettre au Conseil d'Etat.

Elle rappelle que cette motion demande au Conseil administratif d'envoyer un courrier au Grand Conseil et au Conseil d'Etat pour exprimer clairement la position du Conseil municipal, d'y expliquer la position exprimée par M. Nobs lors de la commission des travaux, d'adresser une copie de ce courrier à l'association des habitants de la Tambourine.

M. Walder relève qu'il est bien clair que la demande de cette motion qui consiste à ce que le Conseil administratif écrive reste d'actualité. Il propose que sur ce courrier, M. Nobs fasse les correctifs nécessaires par rapport aux prises de parole et au rapport qui a été écrit par son collègue radical, M. Hohl. Il imagine que ces propos n'ont pas été trop déformés mais si c'est le cas, il faut que M. Nobs profite de ce courrier pour demander une correction de ceux-ci et nous connaissons enfin la vérité.

Mme Kissling ajoute qu'il semble que le préavis favorable de la commune l'ait été sous condition, à ce moment là, de la création d'un nouveau plan localisé de quartier. De plus, le département de la nature et du paysage avait argumenté dans le même sens concernant les abatages qui étaient sous condition d'un nouveau plan localisé de quartier. Il semblait, à cette époque, qu'il était prêt mais nous ne l'avons toujours pas vu.

La motion est approuvée par 23 oui et 6 abstentions.

3. Rue de la débridée

Mme Budry demande qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Le secrétaire la lit :

Rue de la Débridée

Considérant que :

Malgré de nombreuses interventions de membres du CM, la rue de la Débridée, dont la vitesse est limitée à 30 à l'heure, demeure dangereuse

- **pour les piétons** : même si officiellement une rue limitée à 30 donne la priorité aux piétons, l'absence de passages nettement marqués en jaune permet aux voitures de ne pas s'arrêter. De plus, au sortir de la rue Jacques-Dalphin, clairement limitée à 20 à l'heure, les voitures reprennent de la vitesse en tournant à gauche
- **pour les voitures et les deux-roues** : la visibilité n'est pas bonne au sortir de la rue Jacques-Dalphin, les heurts entre véhicules sont fréquents,
- La rue débouche sur le rond-point du boulevard des Promenades dont la dangerosité a également été signalée plusieurs fois par des Conseillères municipales.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre les mesures nécessaires rapidement

Pour que la rue de la Débridée soit homologuée en zone 20 à l'heure, avec une signalisation claire de la priorité aux piétons.

AGT, les Verts, le parti socialiste, le PDC, le parti radical

La prise en considération est approuvée par 27 oui et 2 abstentions.

Mme Budry propose la discussion immédiate.

M. Baertschi propose un renvoi en commission de l'urbanisme.

M. Morex soutient la proposition de M. Baertschi.

Le renvoi en commission de l'urbanisme est approuvé par 26 oui et 3 abstentions.

La Présidente ouvre le tour de pré-consultation.

M. Gevisier constate qu'il est mis dans la motion que le 30 km/h donne la priorité aux piétons. Il rappelle que c'est le 20km/h qui donne la priorité aux piétons. Il y a une erreur dans le libellé de la motion.

La Présidente confirme que M. Gevisier souhaite que cela soit discuté en commission de l'urbanisme.

M. Baertschi fait remarquer que l'initiative consistant à proposer que cette rue soit mise à 20km/h répond à plusieurs interventions de Mme Budry. En effet, elle avait attiré l'attention sur la dangerosité des passages de sécurité qui sont peints en jaune et de couleurs claires. Il pense qu'il faut auditionner les TPG parce qu'il est important que nous ayons, dans ces axes de transports publics, une autre solution. Si cette rue peut passer à 20km/h, nous devons avoir une vision globale de la circulation dans ce périmètre car il peut être dangereux de faire croire aux riverains qu'il y a une sécurité alors que de gros poids lourds circulent sur cet axe.

M. Budry fait remarquer qu'il existe une ordonnance fédérale sur la signalisation routière et une loi cantonale pour les zones à 30km/h et les zones de rencontres (20km/h). La loi est la même pour ces deux limitations de vitesse et un article dit, qu'en principe, les recommandations ne peuvent pas s'appliquer aux voies de communications utilisées par les lignes de transports publics urbaines principales. Donc, le mot " en principe" ouvre la porte à certains accommodements.

Mme Molinari pense que dans le cadre de ce débat et en particulier pour cette rue, il y a, hélas, la question de la vitesse qui est rarement respectée, tant pour le 20km/h que le 30km/h. Un article est paru aujourd'hui sur ces questions et des études ont été faites dans certaines communes. Celles-ci montrent que plus de 80% des voitures ne respectent pas les vitesses. Elle souhaiterait que la commission se penche également sur la possibilité de faire des contrôles de vitesse sur ces tronçons, de manière à ce qu'effectivement, il y ait beaucoup plus de sécurité.

Mme Stöbler fait remarquer que c'est un chemin qu'elle utilise régulièrement avec des classes. Il est parcouru par les écoliers, tant pour aller aux cuisines scolaires qu'à la place de Sardaigne. Avec le Rondeau, nous avons toujours peur et nous sommes souvent deux pour les faire traverser ; régulièrement, les voitures restent bloquées et c'est très dangereux. Des parents d'élèves ont écrit des lettres pour demander, soit un rehaussement pour les faire freiner car ils vont vite à la sortie de la zone à 20km/h, soit qu'on peigne en jaune. Elle pense qu'il serait bien d'améliorer cette zone, ceci d'autant plus que nous avons toujours dit qu'elle était provisoire et que nous allions l'agrandir. Il est clair que plus ces zones sont larges, plus elles sont respectées parce qu'il y a cette frustration de l'automobiliste qui a du freiner et qui, ensuite, accélère. Elle recommande aux commissaires d'aller voir la dangerosité de l'endroit vers le restaurant des acrobates et funambules. En effet, tout le monde s'arrête et on ne sait pas qui passe. Par contre, c'est une zone idéale à mettre à 20km/h puisqu'il y a déjà les bancs et les arbres.

M. Juget demande qu'on étudie la possibilité de mettre cette rue à sens unique.

M. Morex demande qu'on invite un représentant de la direction générale de la mobilité.

M. Walder recommande aux commissaires de lire l'excellent article de la tribune d'aujourd'hui qui porte le titre "qui respecte encore les zone 30km/h" et qu'ils envisagent, soit des zones à 20km/h avec des mesures physiques pour ralentir le trafic où alors, s'ils souhaitent rester en zone à 30km/h, prévoir la pose de quelques radars.

10. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas

11. QUESTIONS

Question écrites :

Il y a une question écrite de Mme Stebler

Le secrétaire la lit :

Lors de nombreuses discussions dans les différentes commissions, et particulièrement dans la commission de sécurité, j'ai souvent demandé ou téléphoné à la police municipale et cantonale s'il tenait un registre des accidents de la circulation (piétons, automobilistes, enfants blessés devant les écoles).

Je leur avais demandé, comme le tableau des incivilités à Carouge, de me donner quelques chiffres quant aux points noirs de la Commune.

On m'a répondu qu'il n'y avait pas de tels tableaux.

Serait-il possible d'obtenir un tableau complet des accidents survenus à Carouge durant l'année 2009 ainsi que les points les plus dangereux de la commune pour les piétons, cyclistes, les automobilistes et les scooters ?

Je vous en remercie d'avance.

Henriette Stebler AGT

Questions orales :

M. Buchs : pigeons, ou sont-ils passés ?

Nous avons voté une motion pour un pigeonnier communal et il semble que tous les pigeons meurent d'une mort suspecte ces derniers temps. Il y a une hécatombe de pigeons et il souhaite savoir qui empoisonne les pigeons de carouge ?

M. Aebi répond que les pigeonniers sont en construction. Effectivement, nous avons trouvé un certain nombre de pigeons morts entre Noël et Nouvel ans sur la voie publique. Toutefois, au vu du grand nombre de pigeons que nous avons à Carouge, nous en retrouvons tous les jours qui sont morts naturellement. Il a donné les consignes à son service pour faire analyser ces pigeons afin de savoir ce qui se passe. Nous n'avons aucune preuve qu'ils soient empoisonnés mais si c'est le cas, il y a aussi une problématique pour les chiens et cela pourrait également représenter un danger pour les enfants. Il nous tiendra informé des résultats de ces analyses. Quant aux pigeonniers, nous avons deux catégories de gens à Carouge (principalement autour des Tours), il y a les pros pigeons qui leurs donnent en permanence à manger et d'autres personnes qui sont contre les pigeons. Raison pour laquelle, le service TVE est entré en matière pour construire ces pigeonniers. C'est une technique qui n'est pas simple et une procédure doit

être mise en place car ils doivent être installés à une certaine hauteur. De plus, ils ne peuvent pas être implantés n'importe où et nous allons tenter l'expérience dès qu'ils seront prêts avec l'autorisation de construire. Il y a deux pigeonniers au budget 2011 pour un montant de CHF 50'000.— et ils sont en cours de construction au TVE.

M. Buchs : avis de l'ingénieur, Ceva

Il semble que la décision de l'ingénieur mandaté par le Conseil administratif et le Conseil d'Etat concernant le passage du train au niveau du bâtiment de la Voirie pour le Ceva n'a pas été respectée.

Où est-ce que cela en est ?

M. Nobs répond qu'il lui semble avoir déjà donné l'information devant ce Conseil municipal des conclusions de M. De Montmollin en précisant que le rapport d'expertise était favorable à la proposition de la Ville de Carouge qui consistait à passer en tunnel sous le service travaux voirie. Suite à ces conclusions, M. Aebi et lui-même ont eu une séance à la voirie avec les représentants de l'Etat. Ceux-ci nous ont fait comprendre qu'il n'était pas question d'entrer en matière sur cette problématique, malgré la décision de l'expert, conjointement mandaté par l'Etat, les CFF et la Ville de Carouge qui donnait un préavis favorable à la proposition de la Ville de Carouge. Suite à cette discussion à laquelle participait également l'ingénieur cantonal, M. Dettwiler, celui-ci a bien compris que notre position consistait à tenir compte des conclusions de l'expert puisque nous nous étions engagés, avec l'Etat, à les respecter pour la réalisation. Nous avons écrit une lettre à M. Mark Muller en lui expliquant que nous souhaitons le rencontrer rapidement pour qu'il entende les conclusions de l'expert et l'avis de M. Marche, notre ingénieur. Actuellement, nous attendons la réponse de M. Mark Muller. Il lui semble que lorsque nous avons reçu ce rapport, le Conseil administratif avait passé ce point dans ces communications. Le procès-verbal sera produit à M. Buchs et nous pourrons en reparler la prochaine fois.

M. Gevisier : panneau fontaine des tours

Il souhaite savoir pourquoi les panneaux en bois situé autour de la fontaine des tours n'ont pas été enlevé cet hiver ? Y aurait-il des dames qui profiteraient de ce début du mois de janvier pour se faire bronzer ? Ces panneaux n'ont pas lieu d'être les mois d'hiver, ils enlaidissent la place.

M. Aebi ne sait pas pourquoi ils n'ont pas été enlevés, il y a sûrement une raison qu'il donnera la prochaine fois.

M. Vout : demande d'emplois

Il a été très surpris de recevoir un mail du président des aînés l'informant qu'on a mis une annonce pour une personne à 80 % alors que nous avons voté l'engagement d'une personne à 50% pour le club des aînés. Il est contrarié de voir que ce qui est voté n'est pas respecté, ceci d'autant plus que si le taux de ce poste avait été à 50%, notre président aurait pu poser sa candidature puisqu'il n'a plus de travail. Il trouve aberrant que tout d'un coup, on s'aperçoit qu'on met au concours un poste à 80% alors qu'on nous a fait voter un poste à 50%. On lui a fait remarquer qu'il aurait dû voter contre et il ne veut pas porter le chapeau pour les autres. Il aimerait bien qu'on revienne sur ce qui avait été voté, à savoir, une personne à 50% pour s'occuper du club des aînés. De plus, il constate qu'il y a 2 postes à 80% et il n'est pas du tout satisfait.

Mme De Haller répond qu'effectivement le Conseil municipal a voté un poste à 50 % pour la politique des aînés que nous souhaitons développer et un poste à 30% pour les contrats de quartier que nous souhaitons également développer. Ces deux postes représentent un taux à 80% et nous avons intégralement respecté la volonté du Conseil municipal. L'autre poste à 80%

a été également voté par le Conseil municipal selon la définition qui en avait été faite à l'époque. Il n'y a absolument pas d'entourloupe la derrière.

M. Baertschi : revêtements de sols aux Charmettes et à la débridée

Une dame est arrivée, il y a quelques jours, chez Denner avec un œil au beurre noir. Elle est tombée sur les fameux revêtements du secteur des Charmettes, à la place de la Raie Manta. C'est arrivé à d'autres personnes et en passant devant la rue de la Débridée, il a revu ces éléments avec des éclats de verre et il pense qu'une réflexion est à mener par rapport à ces deux revêtements, tant pour les animaux, les jeunes enfants où pour des personnes de ce type car il y a un danger. Il faut un peu remettre en cause les concepts que les architectes ont développés et il demande au Conseil administratif de réfléchir à la question.

M. Aebi répond que le Conseil administratif y réfléchit, cela fait partie des réflexions qui sont menées après la réalisation. Il regrette qu'une personne soit tombée mais il faut aussi savoir que chaque accident qui peut se produire dans la rue n'est pas forcément lié au revêtement. Nous verrons ce que nous ferons lors de l'analyse du secteur Jacques-Dalphin.

M. Baertschi : piscine des pervenches

Il y a des problèmes avec le fond mobile de la piscine des Pervenches. C'est une piscine très utilisée par les clubs, les nageurs, le water polo et l'aquagym. Cette panne pose des problèmes et démontre les difficultés et le manque que nous avons dans ce domaine.

Pourrons-nous remplacer toute la mécanique où est-ce une simple réparation ?

Il rappelle que ces installations sont anciennes. Il est vrai que sa question est peut-être prématurée mais il tenait à la poser au Conseil administratif en lui recommandant d'agir assez rapidement puisqu'il y a beaucoup d'utilisateurs.

M. Nobs répond que le Conseil administratif est au courant de la problématique du fond mobile de la piscine des Pervenches. Pour pouvoir résoudre ce problème, il faut vidanger la piscine et nous attendons la fin de la saison d'hiver pour la vider et réparer les vérins qui ne fonctionnent plus. Ces travaux seront effectués avant la réouverture de la prochaine saison d'hiver.

M. Baertschi souligne le fait que cela va poser un problème pour une certaine catégorie d'utilisateurs, notamment pour les dames qui font de l'aquagym et les sportifs.

M. Nobs profite d'avoir la parole pour confirmer l'information qu'il a donné tout à l'heure suite à la question de M. Buchs puisque le 16 septembre 2010, en séance plénière du Conseil municipal, il avait fait une communication sur la problématique du CEVA et le préavis qu'avait donné M. De Montmollin sur la traversée en tunnel sous le centre travaux voirie.

M. Baertschi : bacs inappropriés, il est urgent d'agir

Il fait remarquer qu'il a déposé le 11 novembre 2010 une question écrite et il constate, qu'aujourd'hui, il n'a toujours pas eu de réponse. Il aimerait bien, dans le cadre de la commission des règlements qu'on fixe des délais d'ordre pour répondre aux questions. Il se souvient également avoir posé une question écrite auquel il n'a jamais eu de réponse.

Des riverains se plaignent lourdement de l'obstruction systématique que représentent ces bacs et leur aspect esthétique. C'est également dangereux pour les enfants en bas âges dont la taille arrive juste à la hauteur des bacs et qui, de ce fait, ne peuvent pas voir si un véhicule ou un tram arrive. Il a distribué un petit document photographique qui montre un emplacement assez critique situé à l'arrêt du tram de la rue Ancienne. En effet, si on descend du tram avec une poussette, l'espace est insuffisant et si un jeune ou une personne se trouve à cet endroit quand le tram passe, cela représente un réel danger. Il aimerait que le Conseil administratif

chargé des travaux et qui est déjà intervenu dans ce secteur fasse rapidement évacuer un ou deux de ces éléments. Il saisit l'occasion pour montrer, au moyen de photos, les anciens bacs qui étaient plus bas et correspondaient beaucoup mieux aux fonctions que nous avons dans ce site. Il ne remet pas en cause ce qui se fait dans les rues à 20km/h.

M. Aebi répond que cela sera fait et comme M. Baertschi l'a relevé tout à l'heure, nous sommes déjà intervenus pour corriger l'emplacement de certains de ces éléments. Il précise que beaucoup de commerçants achalandent devant leurs arcades et provoquent des blocages entre le bâtiment et les bacs. Nous allons espacer et trouver une solution.

M. Baertschi a pris contact avec un fonctionnaire de l'administration municipale. Celui-ci a affirmé qu'il ne s'était pas rendu compte et pensait que c'était une intervention purement esthétique, que cela avait été mal mesuré et qu'il fallait corriger. Il faut que dans ces secteurs, les riverains puissent continuer à vivre, ceci d'autant plus que les gens se plaignent des difficultés commerciales, ce qui n'arrange rien.

M. Montessuit : rondau de Carouge, plaque tournante de la drogue

Il semble qu'il y ait pas mal de trafic de drogue dans le petit bois situé au dessus de la boucle des TPG du Rondau de Carouge, il s'y trouverait des dépôts de drogue. Des riverains se sont plaints à la police qui n'intervient même plus.

Est-ce que la commune est au courant des ces événements ? Est-ce qu'elle entend faire quelque chose au niveau de sa police municipale ou faire pression sur la police cantonale ?

Nous sommes près d'un cycle, d'un collège, bientôt d'une école primaire et il semble que la moindre des choses est de garantir que les chemins de l'école soient sûrs et sans drogue.

M. Aebi répond que c'est une préoccupation du Conseil administratif et de toutes les personnes dans cette salle. Il ne croit pas que la police judiciaire ne fait rien, bien au contraire, ils interceptent pas mal de personnes mais cela n'est pas publié dans les journaux. C'est une grosse problématique et non la seule mais le Rondau n'est pas une plaque tournante de la drogue. La police judiciaire travaille en collaboration avec nos services et a procédé à des actions coup de poing. Celles-ci ont été faites sans en divulguer les moyens parce que cela doit rester confidentiel pour assurer un effet de surprise. Ce problème ne nous échappe pas du tout, nous faisons extrêmement attention et cela marche bien.

M. Walder : respect des zones 30km/h

Cette question rejoint le sujet de tout à l'heure et il voulait savoir s'il est prévu, par le Conseil administratif de mettre en place des systèmes pour faire respecter le 30km/h dans ces zones comme, par exemple, des radars.

Est-il également prévu de renforcer les contrôles pour les gens qui se parquent sur les anciens trottoirs dans les zones à 20km/h ? Nous avons des jolis potelets et des voitures garées derrière, entre les entrées d'immeubles et la voie pour les voitures.

Est-il prévu de renforcer les contrôles et les sanctions, même si nous savons que le Conseil administratif privilégie la prévention ?

M. Aebi fait remarquer qu'après la prévention il y a la répression. Cette problématique d'installation (comme il l'a déjà évoqué au sein de ce Conseil) est que les automobilistes ne respectent plus rien et s'enfilent partout où cela est possible. Des mesures vont être prises pour indiquer que le stationnement est interdit mais de manière discrète afin de ne pas enlaidir ce secteur. Nous allons avoir des renforts au niveau de la police municipale puisque 3 nouveaux APM vont prochainement finir leur école et commencer le 1^{er} mars. Nous allons axer nos actions sur la répression dans ce secteur pour faire comprendre aux automobilistes qu'ils ne peuvent pas se garer n'importe où et qu'ils créent un danger supplémentaire en se parquant à ces endroits.

Quant au respect des 20km/h, il y a plusieurs possibilités comme le radar qui est parfois utilisé par la police. Nous prenons des mesures pour assurer la sécurité dans ces zones et avons récemment commandé des radars indicatifs de vitesse. Ce système n'est pas complètement dissuasif mais c'est un élément qui rend attentif l'automobiliste dans une zone à 20km/h.

M. Walder pense qu'il serait bien de prendre des mesures préventives, non seulement pour les automobilistes qui doivent se rendre compte de la vitesse à laquelle ils roulent mais également pour protéger les gens qui se croient dans une zone piétonne. En effet, lorsqu'une voiture arrive à 40km/h, celle-ci met en danger la vie des piétons.

Mme Molinari : ceva et centre voirie

Mme Molinari rejoint une partie de la question évoquée tout à l'heure par M. Buchs. Elle n'a pas un souvenir clair du compte rendu du mois de septembre. Elle a compris que M. Nobs a fixé une réunion avec M. Mark Muller pour essayer de clarifier la situation puisque nous sommes face à une divergence d'opinion et un non respect des conditions d'arbitrage qui avaient été définies. En effet, les deux parties s'engageaient (M. Nobs l'a rappelé), à suivre les recommandations de l'expert indépendant.

Elle aimerait savoir quand est-ce que la lettre a été envoyée et comment est vu le calendrier par rapport aux travaux qui doivent être faits.

M. Nobs répond que la communication a été faite au mois de septembre. A cette époque, nous pensions que l'Etat allait respecter ses engagements par rapport à ce prix, lors de l'élaboration de cet arbitrage. Lorsque nous avons eu cette séance au mois de novembre, les responsables du projet du CEVA ont déclaré qu'ils n'entreraient pas en matière sur cette problématique et en resteraient à la situation actuelle pour ne pas redéposer une procédure d'approbation des plans qui pourrait retarder la mise en œuvre du projet. A l'issue de cette séance, nous avons écrit une lettre le 23 décembre 2010 à M. Mark Muller mais nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour. Il a une confirmation orale de M. Mark Muller qui est d'accord d'entrer en matière sur une audition de M. De Montmollin et de M. Marche mais nous devons trouver une date pour essayer de trouver une solution. Le Conseil administratif a déjeuné hier midi avec les députés carougeois siégeant au Grand Conseil et nous leur avons fait part de cette problématique. Il imagine qu'ils devraient élaborer une stratégie pour interpeller le Conseil d'Etat sur ce sujet.

Mme Molinari demande s'il y a un problème par rapport au calendrier.

M. Nobs répond que quelques recours ne sont pas encore traité, dont un qui semble être assez important. Cela ne va pas démarrer demain.

M. Juget : les jeunes 13-16 ans

Il y a le football en salle le dimanche aux Charmettes pour les joueurs de 16 à 20 ans ainsi que le vendredi soir de 20h00 à 22h00. Par contre, il n'y a rien pour les jeunes de 13 à 16 ans et M. Cassara lui a dit qu'il fallait ouvrir une ligne budgétaire.

Il aimerait qu'on tienne compte des jeunes de 13 à 16 ans, comment faire ?

Mme de haller répondra la prochaine fois.

M. Juget : nombre de crédit d'études en 2010

Est-il possible d'avoir un tableau récapitulatif du nombre de crédits d'études votés par le Conseil municipal en 2010. L'idée étant de se mémoriser tout ce qu'on a fait durant cette année ?

La Présidente lève la séance à 20h45.
Carouge, le 14 février 2011/cf